

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES FORFAITS DES REMONTÉES MECANQUES 2011-2012

### GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport de remontées mécaniques, titres donnant l'accès au domaine skiable des ORRES. Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. La langue des documents contractuels est le français.

L'utilisation d'un titre implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le titulaire de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

### LE FORFAIT

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport. Il donne accès, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques en service et correspondant à la catégorie du titre. L'utilisateur doit être porteur de son forfait durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée et tant qu'il est présent sur le périmètre du Domaine Skiable.

L'obtention de tout titre à tarif particulier (offert, réduit, etc.) est strictement soumise à la présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille, carte d'invalidité, etc.). Si une ou plusieurs informations sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra avoir lieu.

Il appartient au titulaire de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (tarifs publics affichés aux points de vente de la société. Ils sont également consultables sur le site [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com)) et de sélectionner les plus avantageux pour lui. Le personnel de la SEMLORE ne peut être tenu pour responsable du choix du titulaire.

Le forfait est strictement personnel : il est incessible et intransmissible. Pour cette raison, n'achetez pas vos titres en dehors des caisses officielles.

La SEMLORE ne peut être tenue responsable de toute inexécution ou mauvaise exécution des offres des sociétés partenaires

### LES DIFFERENTS SUPPORTS

#### Les supports jetables (KEYTICKET)

Les supports jetables sont à usage unique. Ils sont utilisables sur tous les forfaits sauf les forfaits « saison ».

#### Les supports réencodables (KEYCARD)

Les supports réencodables sont réutilisables une ou plusieurs fois dans **la limite garantie de trois ans**.

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support. Elle consiste dans la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

Outre leur rechargement aux caisses, les supports réencodables permettent d'acquérir une partie des titres commercialisés par la SEMLORE, par les autres moyens suivants :

- ✓ Internet [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com) (service gratuit).
- ✓ Téléphone : au 0892 701 205 (0.34 € TTC/mn) tous les jours de 8 h à 14 h et en plus tous les vendredis et samedis de 17 h à 20 h.
- ✓ Distributeurs automatiques : guichet automatique aux points de vente de CHAMPS LACAS, PRAMOUTON, CENTRE STATION 1650, BOIS MEAN 1800.

### MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en devises Euros. Soit par :

- ✓ Chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France émis à l'ordre de la SEMLORE (pour tout paiement supérieur à 15 €, présentation d'une pièce d'identité obligatoire)
- ✓ Espèces Euros
- ✓ Carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard uniquement)
- ✓ Chèques-vacances émis par l'ANCV

### PERTE OU VOL DU FORFAIT

En cas de perte, destruction ou vol d'un forfait séjour 2 jours et plus ou saison il sera procédé à la remise d'un titre de transport pour la durée restant.

Les frais de dossier pour la réémission d'un titre perdu ou volé sont fixés à 5 € (hors frais de support). Les forfaits retrouvés sont recueillis auprès de la caisse centrale (Les Orres 1650).

Aucun duplicata ne sera édité pour les forfaits de moins de 2 jours. Pour les cartes de journées non consécutives, un duplicata sera édité avec le nombre de jours restants.

Cette mesure, après les vérifications d'usage, sera subordonnée à la remise du ticket reçu qui lui a été délivré au moment de l'achat de son titre et/ou à la communication du n° de titre indiqué sur le forfait (le client devra donc bien indiquer ce numéro au préalable). Pour se faire, un imprimé « Conditions d'utilisation du support » est disponible à tous les points de vente.

Tous les titres remplacés seront bloqués aux bornes.

### REMBOURSEMENT ET ASSURANCE

Tout titre délivré qui aurait été utilisé même partiellement, ne sera ni remboursé, ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

Il est porté à la connaissance des titulaires de titre l'existence d'assurances garantissant ce type de risque. Pour tout renseignement à ce sujet, s'adresser aux caisses.

### CONTROLE - ABSENCE - FRAUDE OU NON-CONFORMITE DE TITRE – RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE

Le titre doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents assermentés de la société. Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes, sans titre, ou munie d'un titre non-conforme, sera passible des indemnités et poursuites ci-dessous :

- ✓ Versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon des poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale à **CINQ fois** la valeur d'un titre un jour tarif public pratiqué par la société (article L342-15 R 342-19 et R 342-20 du Code du Tourisme).
- ✓ Poursuites judiciaires

Dans tous les cas précités, les forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et/ou de restitution à son véritable titulaire.

## FERMETURE ET INTERRUPTION DE SERVICE

En cas d'interruption du service supérieure à une journée de la totalité des installations auxquelles le titre donne accès, le titulaire d'un titre de transport peut se voir proposer un dédommagement du préjudice subi.

Le titulaire pourra bénéficier du dédommagement sur remise de son justificatif de vente et de son titre de transport.

Ces pièces justificatives devront être produites dans les 15 jours suivants l'interruption de service.

Le dédommagement interviendra dans les deux mois suivant la réception des pièces.

Seuls les titres ayant été acquis et réglés par leur titulaire directement auprès de la société peuvent donner lieu à dédommagement direct par celle-ci.

## VENTE A DISTANCE

Voir conditions particulières des ventes à distance sur [www.lesorres.com](http://www.lesorres.com)

## RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout titulaire d'un titre est tenu de respecter : les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de Police affichés au départ des Remontées Mécaniques et les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction. Il en est de même, du respect de l'**arrêté municipal d'ouverture du Domaine Skiable, suite à la Commission de Sécurité, affiché au Poste de Secours et sur le panneau d'affichage de l'Office du Tourisme Les Orres 1650 m** et il est recommandé au titulaire d'un titre de tenir compte des 10 règles de « bonne conduite » mentionnées sur le plan des pistes édités par la SEMLORE et disponible à tous les points de ventes et points accueil de l'office du tourisme de la station.

En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un des appareils de Remontées Mécaniques, le titulaire doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration d'accident.

## PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir.

Ces données sont collectées à des fins de gestion, de contrôle des titres de transport et de statistiques.

Concernant les titres personnalisés, les données relatives aux déplacements de leur titulaire sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

Les photos qui sont obligatoires pour certains forfaits sont destinées exclusivement à l'identification du titulaire du forfait concerné.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté, le titulaire du titre (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de la Société, en écrivant par mail à [infos@ski-lesorres.com](mailto:infos@ski-lesorres.com) ou à l'adresse suivante :

SEMLORE  
Bâtiment administratif  
05200 LES ORRES

Responsable des traitements : SEMLORE  
Finalité des traitements : gestion des fichiers clients et de prospects, billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret N° 2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande auprès de la Société susvisée.